SOS MÉDECINS défend le maintien de l'aide médicale d'État (AME) Depuis la création de SOS MÉDECINS en 1966, ses médecins ont toujours soigné les patients en fonction de leurs besoins et sans discrimination, et ce 7 jours sur 7 et 24h/24. Ils continueront à le faire demain.

Les médecins SOS ne sauraient se transformer en agents d'une politique de tri entre les patients relevant de l'aide médicale urgente (AMU) ou non.

SOS MÉDECINS refuse l'instrumentalisation de la médecine dans le cadre d'une politique migratoire et demande le maintien de l'aide médicale d'état (AME).

Pour le Dr Jean-Christophe Masseron, président de SOS MÉDECINS FRANCE : *« Nous n'avons pas l'intention de sélectionner les patients en fonction de leur situation. Jamais. Qu'on ne compte pas sur nous pour cela. »*